

BOLIVIE

Seule la justice permettra de surmonter la crise

Index AI : AMR 18/007/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 30 novembre 2004 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Je n'en peux plus docteur, pour moi il n'y a pas de justice. »

Vicenta de Colque, mère d'Ana Colque, une infirmière tuée par balle le 13 février 2003 à La Paz (Bolivie)

Ces propos reflètent l'angoisse de milliers de Boliviens et de Boliviennes à qui justice n'a toujours pas été rendue à ce jour, a déclaré aujourd'hui Virginia Shoppée, chercheuse d'Amnesty International sur la Bolivie, lors de la présentation d'un nouveau rapport concernant la crise des droits humains qui a éclaté dans ce pays à la suite des manifestations de 2003.

Les affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité pendant les journées tragiques de février et d'octobre 2003 ont fait plus de cent morts et des centaines de blessés.

« Les conflits sociaux de ces dernières années ont pour origine le mécontentement de la population car le gouvernement n'a pas mis en œuvre les accords liés aux revendications sociales et économiques du pays, a affirmé Virginia Shoppée. Il est inacceptable que les autorités ne privilégient pas la recherche de solutions se fondant sur le respect des droits fondamentaux et ne parviennent pas à éviter l'usage disproportionné de la force. »

Le rapport d'Amnesty International souligne les déficiences des enquêtes menées par les autorités boliviennes.

L'organisation de défense des droits humains a observé que les enquêtes avançaient lentement, que des affaires impliquant la mort de civils étaient confiées à la justice militaire et qu'il était prévu de mettre éventuellement un terme aux instructions ouvertes dans le cadre de la justice ordinaire.

« Les autorités ne doivent soutenir en aucune manière les lois et les mesures empêchant que les auteurs des violations des droits humains soient déférés à la justice, jugés et condamnés, car elles sont incompatibles avec les obligations internationales contractées par l'État bolivien. »

La Cour interaméricaine des droits de l'homme a fait observer que l'obligation d'enquêter devait être prise au sérieux et non comme une simple formalité condamnée par avance à l'échec.

« Les événements de février et d'octobre ont détruit la vie de milliers de familles. La seule manière d'éviter que l'impunité ne règne en Bolivie est de diligenter des enquêtes indépendantes et approfondies dans le cadre de la justice ordinaire, a expliqué Virginia Shoppée. L'État a l'obligation de prévenir les violations des droits humains, d'enquêter à leur sujet, de juger et de condamner leurs auteurs comme de réparer les dommages causés. »

Pour pouvoir répondre à la crise actuelle, il est essentiel que les autorités boliviennes en reconnaissent l'origine, à savoir les violations des droits économiques, sociaux et culturels dont ont été victimes certaines catégories défavorisées de la population. De même, elles doivent prendre des mesures afin que puisse s'établir un véritable dialogue permettant de trouver des solutions durables aux situations critiques comme celles de l'an dernier.

Le 17 octobre 2003, dans le discours prononcé à l'occasion de sa prise de fonctions, le président Carlos Mesa Gisbert a déclaré que le respect de la vie et des droits humains constituait *« le bien et le don le plus précieux de chaque citoyen »*.

« Il est extrêmement important aujourd'hui que ces mots deviennent réalité et que le président réaffirme son engagement en faveur des droits humains, a ajouté Virginia Schoppée. Il est essentiel que son gouvernement adopte des mesures et entreprenne des réformes permettant la promotion et la protection des droits humains, afin de restaurer la confiance envers les institutions nationales et d'éviter que ne se répètent les événements sanglants de 2003 qui ont endeuillé tant de foyers boliviens. »

Complément d'information

Le document présente des informations recueillies par Amnesty International lors de deux visites dans le pays, en mars et novembre 2003, ainsi qu'à l'occasion d'entretiens réalisés par des représentants de l'organisation avec divers groupes sociaux et de défense des droits humains comme avec des proches des victimes et des fonctionnaires du gouvernement. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Bolivia: crisis y justicia – jornadas de violencia en febrero y octubre de 2003](#) (index AI : AMR 18/006/2004) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>